



1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.
LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- N Limite de zone
 - N Désignation de zone
 - Nj Désignation de secteur de zone
- REGLES GRAPHIQUES
- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 151-19 du CU.
 - Espace patrimonial à préserver au titre de l'article L. 151-19 du CU.
 - Espace planté de TYPE A à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
 - Espace planté de TYPE B à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
 - Espace planté de TYPE C à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
 - Changement de destination des constructions autorisé
 - Espace de jardin à préserver de TYPE 1 à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
 - Espace de jardin à préserver de TYPE 2 à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
 - Périmètre ou secteur faisant l'objet d'une O.A.P.
 - Marge de recul des constructions à respecter
 - Alignement des façades principales des constructions

LEGENDE

2. EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé
- Numéro d'emplacement réservé
- Largeur de l'emplacement réservé

3. AUTRES INDICATIONS

- Limites communales
- Courbe de niveau altimétrique
- Cours d'eau et plan d'eau
- Bâti
- Périmètre rapproché de captage d'eau potable, soumis aux règles des arrêtés préfectoraux du 20-02-1974 et du 24-04-2013.
- Zone de vigilance pour la qualité des sols

REPUBLIQUE FRANCAISE



1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4a. Règlement écrit
- 4b1. Règlement graphique HURTIGHEIM au 1/2000
5. Annexes du PLU

Modification n°1
du PLU
approuvée

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30/10/2022

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage :



Maîtrise d'Oeuvre :



A Truchtersheim
Le Président, Justin Vogel